

## Les fautes éliminatoires au permis de conduire

La durée de l'épreuve du permis de conduire est de 32 minutes. Pendant l'examen l'inspecteur évalue votre comportement et attribue une note à chaque compétence, si vous obtenez un total de 20 points sur les 31 possible vous serez reçu(e) au permis de conduire !

Il faut donc obtenir une note de 20 points sur 31 sur votre certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) pour avoir son permis mais ce n'est pas le seul critère, il vous faut également ne pas avoir de **note éliminatoire**.

## Quelles sont ces fameuses notes au permis de conduire ?

Avant de voir quelles sont les **motifs d'ajournement** il faut savoir que toutes les fautes ne sont pas éliminatoires, il existe différentes erreurs :

### Les erreurs admises

Elles ne sont pas contraires au code de la route et ne remet pas en cause la sécurité.

Par exemple :

- Un léger recul lors d'un démarrage en côte alors qu'aucun véhicule ne nous suit
- Un oubli de clignotant lors d'une insertion mais avec l'ensemble des contrôles effectués
- Une allure ponctuellement un peu trop lente ou trop rapide corrigée rapidement
- S'appuyer contre le trottoir lors d'une manoeuvre sans le heurter

### Les erreurs tolérées

Une erreur qui pourrait être grave mais qui n'a pas entraîné de danger immédiat et qui ne s'est pas reproduite pendant l'examen lors d'une remise en situation par l'inspecteur des permis de conduire.

- Un calage dû au stress
- Un contrôle tardif (fait au moment de s'insérer par exemple)
- Une manoeuvre mal réalisée mais sans risque de collision

Les remarques éventuelles de l'examineur ne sont pas faites pour vous déstabiliser mais pour attirer votre attention sur un point à corriger dans votre conduite parfois il vous remettra en situation, c'est à dire qu'il vous fera repasser au même endroit ou dans un lieu présentant le même type de difficulté afin de vérifier qu'il ne s'agit que d'une erreur ponctuelle.

ATTENTION : Une répétition de ce type d'erreur peut entraîner un ajournement

### Les erreurs éliminatoires

Ce sont des erreurs mettant (ou pouvant mettre) en cause la sécurité, qu'il y ait **intervention de l'examineur** ou pas ! (l'intervention peut être verbale ou physique). Dans certains cas l'examineur peut même décider d'arrêter l'examen, bien entendu cela entraînera nécessairement un ajournement.

# Quelles sont les erreurs éliminatoires au permis de conduire ?

## Les principales fautes éliminatoires liées au non respect du code de la route :

- Circulation à gauche sur chaussée à double sens ([R. 412-9](#))
- Franchissement d'une ligne continue ([R. 412-19](#))
- Circulation sur bande d'arrêt d'urgence ([R. 412-8](#)) ou les voies réservées ([R. 412-7](#))
- Non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt ([Feux : R. 412-30](#), [Stop : R. 415-6](#))
- Circulation en sens interdit ([R. 412-28](#))

Ensuite pour chacune des compétences demandées à l'examen, l'inspecteur inscrira la note E (avec un maximum de 3 E) en face de la compétence qu'il estimera en rapport avec l'erreur éliminatoire commise.

En règle générale si une de ses situations se produit lors de votre examen de conduite, il y a de fortes chances que vous soyez ajourné(e) :

- Intervention de l'examineur sur les commandes (volant ou pédales) pour éviter une situation à risque (inutile de dire « j'allais le faire » vous avez trop attendu, le but de l'examen est de savoir éviter ce genre de situation)
- L'examineur est intervenu verbalement et de manière répétée, c'est le type même d'erreur qui dépend du contexte, la décision finale de l'examineur est très incertaine, continuer de faire de votre mieux et de tenir compte de ses remarques
- Il manque des contrôles importants (priorité à droite par exemple, absence de contrôles dans l'angle mort...)
- Votre allure est inadaptée, vous roulez trop lentement ou vous êtes en excès de vitesse malgré plusieurs remarques
- Gêner la circulation (dans un carrefour par exemple)
- Les distances de sécurité ne sont pas respectées (à l'avant ou sur les côtés)
- Lors de la manœuvre vous êtes monté(e) sur le trottoir, ou l'inspecteur est intervenu pour éviter un accrochage
- Rétrograder de 5ème en 2ème sur une voie de décélération
- Pas de contrôles dans le rétroviseur intérieur avant de freiner
- Pas de ralentissement à l'approche d'une priorité à droite
- Ne pas vous arrêter lors d'une manœuvre alors qu'un autre usager arrive
- Etc.

Il n'est pas possible de lister tous les cas de figure mais vous avez déjà là une liste (non exhaustive) de ce qu'il ne faut pas faire, pour ce qu'il faut faire.